

Attention



1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation :

Dénomination : **XTRM T1 flash**
 Numéros CAS : 107-21-1 (ethandiol)
 Numéros CE : 203-473-3 (ethandiol)
 Numéros Index :
 Formule chimique :
 Code du produit : **XTRM T1 flash**

Autres moyens d'identification

Anticrevaison pour pneumatiques; Contient de l'éthylène glycol

Usage recommandé et restrictions d'utilisations du produit chimique

Protection interne des pneumatiques, anti crevaison.

Identification de la société/entreprise :

XTRM SYSTEMS SAS 33 rue de l'Eglise 70360 Scey-sur-Saône

33 rue de l'Eglise 70360 Scey-sur-Saône France – Email de contact : amelia@xtrmsystems.systems

Numéro(s) de téléphone en cas d'urgence

+33 (0)351566022
 Lundi - Vendredi: 9h - 12h / 14 -17h
ORFILA +33 (0) 1.45.42.59.59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange :

Classification CLP de la substance

Toxicité aiguë par voie orale - Catégorie 4
 Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Chronique 4

Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



Polluant

Toxicité

Irritant

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H302+H312+H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Conseils de prudence

Conseils généraux :

- P102 : Tenir hors de portée des enfants.

Conseils prévention :

- P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

- P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils intervention :

- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+313 : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Conseil stockage :

- P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Conseils élimination :

- P502 Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**Symbole(s) :**

Xn - Nocif

Phrase(s) R

- R22 Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :**3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Substances dangereuses représentatives :**

Dénomination de la substance/préparation : XTRM T1 FLASH

Numéros CAS : 107-21-1 (ethandiol)

Numéros CE : 203-473-3 (ethandiol)

Numéros Index :

Formule chimique :

Masse molaire (en g/mol) : n/a

Impuretés et adjuvants qui contribuent au classement de la substance

Eau, noir de carbone, smectite, cellulose.

Composants qui sont définis comme dangereux pour la santé ou l'environnement :

Composants	N° CAS	N° CE	N° Index	Concentration %
Ethandiol	107-21-1	203-473-3		29 -34
Hydrocarbures aromatiques hydrogénés	61788-32-7	262-967-7		<=6
Parmetol A26 :				<=0,08
(ethylenedioxy)dimethanol	3586-55-8	222-720-6		ND
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	26172-55-4	247-500-7		ND
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4	220-239-6		ND
melange 5-chloro-2-methylisothiazol-3(2)-one	55965-84-9			ND
Sodium nitrite	7632-00-0	231-555-9		<=0,46
Particules de caoutchouc	ND	ND		2-6

4 - PREMIERS SOINS**Procédure à suivre en cas d'inhalation**

Amener la victime dans un endroit aéré. S'il ne récupère pas instantanément, consulter un medecin ou amener la personne à l'hôpital immédiatement.

Procédure à suivre en cas de contact cutanée

Laver à l'eau et au savon, si disponible, pendant 15 minutes. Retirer les vêtements souillés et les éclaboussures. En cas d'irritation de la peau persistante, appeler un medecin ou amener immédiatement à l'hôpital.

Procédure à suivre en cas de contact oculaire

Ne pas attendre! nettoyer à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

Procédure à suivre en cas d'ingestion

EN CAS D'INGESTION : ne pas faire vomir.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0) 1.45.42.59.59

Il est recommandé que la personne exposée quitte la zone pour un endroit où elle pourra respirer de l'air frais.
Il est recommandé de retirer les vêtements et les chaussures de la personne exposée.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

5 - MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

L'émission de vapeur d'eau est trop riche en eau et trop pauvre en combustible pour constituer un danger. Immerger les points chauds.
L'eau pulvérisée est le meilleur moyen d'extinction mais les moyens usuels peuvent aussi être employés (poudre d'extinction, mousse, CO2, etc).

Agents extincteurs inappropriés

Risques spécifiques du produit

Méthodes spécifiques d'extinction

L'émission de vapeur d'eau est trop riche en eau et trop pauvre en combustible pour constituer un danger. Immerger les points chauds.
L'eau pulvérisée est le meilleur moyen d'extinction mais les moyens usuels peuvent aussi être employés (poudre d'extinction, mousse, CO2, etc).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utilisation d'un masque à solvants en atmosphère confinée et température supérieure à 50°C, avec filtre à gaz pour gaz / vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65°C, par ex. EN 14387type A).

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Utilisation d'un masque respiratoire avec filtre à gaz pour gaz / vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65°C, par ex. EN 14387type A) en cas de manipulation prolongée

Protection des mains avec des gants en caoutchouc nitrile, indice de protection 6, résistants aux produits chimiques (EN 374)

Protection des yeux avec des lunettes protectrices de sécurité avec protection latérale (lunettes à monture EN 166)

Protection du corps avec un modèle standard d'habit de travail.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pollution de la terre et de l'eau. Éviter les fuites ou infiltrations dans les égouts, ruisseaux, rivières, en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières naturelles.

Transférer les résidus dans un récipient clos et étiqueté pour procéder à une élimination en toute sécurité.

Absorber ou retenir les fuites avec du sable ou de la terre, ou tout autre matériel disponible pour limiter la fuite. Récupérer les fuites dans un récipient clos et étiqueté pour procéder à une élimination en toute sécurité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transférer les résidus dans un récipient clos et étiqueté pour procéder à une élimination en toute sécurité.

7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Dans les cas de manipulations à des températures >50°C, utiliser un masque et des lunettes de protection lors des manipulations.

Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entre -20°C et +30°C dans un local ventilé. Pas de limites de quantité. Éviter des températures >50°C, dans ce cas utiliser un masque et des lunettes de protection lors des manipulations.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle :



Mesures techniques de protection**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

107-21-1 Ethylèneglycol.

VME 52 mg/m³; 20 ppm (VLEP - INRS - FR), vapeurs. Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif).VLE (FR) 104 mg/m³; 40 ppm (VLEP -INRS -FR), vapeurs. Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif).

Effet sur la peau (VLEP -INRS -FR), vapeurs. La substance peut être absorbée à travers de la peau. Se référer au code du travail (FR) circulaire sur les valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère.

Protection des yeux et du visage

Protection des yeux avec des lunettes protectrices de sécurité avec protection latérale (lunettes à monture EN 166)

Protection de la peau

Protection des mains avec des gants en caoutchouc nitrile, indice de protection 6, résistants aux produits chimiques (EN 374)

Protection des voies respiratoires

Utilisation d'un masque respiratoire avec filtre à gaz pour gaz /vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65°C, par ex. EN 14387 type A) en cas de manipulation prolongée

Prévention contre l'ingestion

EN CAS D'INGESTION : ne pas faire vomir.

En cas d'urgence : ORFILA +33 (0) 1.45.42.59.59

Rincer la bouche

Dangers thermiques.

-

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Fluide hétérogène et visqueux gris foncé, petites particules noires en suspension.

Odeur : Spécifique du produit

Seuil olfactif : N.D.

pH : 8,6

Point de fusion / point de congélation : -15 °C/5°F

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition : 150°C-160°C (1.013 hPas)

Point d'éclair : Probablement >90°C

Taux d'évaporation : N.D.

Inflammabilité : S.O.

Limites inf. / sup. d'inflammabilité en volume % dans l'air : S.O.

Limites inf. / sup. d'explosibilité en volume % dans l'air : S.O.

Pression de vapeur : N.D.

Densité relative gaz (air = 1) : N.D.

Densité relative liquide (eau = 1) : 1,02 à 1.1 Kg/l

Solubilité dans l'eau (mg/L) : N.D.

Coefficient de partage n-octanol/eau : N.D.

Température d'auto-inflammation : S.O.

Température de décomposition : N.D.

Viscosité : 12 cP @ 21°C

Autres paramètres physiques ou chimiques : Miscible avec l'eau

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Risques de réactivité de la substance/mélange**

Substance non réactive.

Stabilité chimique

Produit stable lorsque toutes les indications pour le stockage et la manipulation sont respectés.

Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse lors d'un stockage et manipulation conforme aux prescriptions.

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur extrême et dans un endroit ventilé.

Matières incompatibles

Agents comburants, agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

N° RTECS :

Voies d'absorption

Inhalation, ingestion, contact avec la peau.

Effets de l'exposition aiguë

Données expérimentales/calculées, relatives à éthane-1,2-diol:

DL50 rat (par voie orale): >2000 mg/kg.

DL50 lapin (par voie cutanée): >2000 mg/kg, données bibliographiques.

Irritation: corrosion/irritation de la peau de lapin: non irritant. Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant.

Expériences chez l'homme: dose mortelle moyenne: 1.2 -1.5 g/kg par voie orale, adultes, dose létale chez l'humain adulte: environ 200 gr pour la préparation aqueuse XTRM T3 VALVE. Troubles de la personnalité, lésions des reins, troubles du système nerveux central.

Les symptômes/diagnostics/résultats cliniques indiqués peuvent apparaître lors de faibles dosages.

Données relatives à Hydrocarbures aromatiques hydrogénés:

DL50 rat (par voie orale): >12.500 mg/kg

LC50 rat (par inhalation): >4,7 mg/l (aérosol)

DL50 lapin (par voie cutanée): >2.000 mg/kg

Données insuffisantes pour une classification.

Irritation/corrosion:

Peau/erythème/escarre: lapin: potentiel 0,1 sur 24h: entièrement réversible.

Peau/oedème: lapin: potentiel 0 sur 24h: entièrement réversible.

Yeux/opacité de la cornée: lapin: potentiel 0,06 sur 24h: entièrement réversible en 7 jours ou moins.

Yeux/lésion de l'iris: lapin: potentiel 0 sur 24h

Yeux/rougeur des conjonctives: lapin: potentiel 0 sur 24h

Yeux/oedème des conjonctives: lapin: potentiel 0 sur 24h.

Expérience humaine: des essais pilotes prévisionnels sur des volontaires humains n'ont entraîné de la sensibilisation de la peau.

Expérience humaine: des essais pilotes prévisionnels sur des volontaires humains n'ont entraîné de la sensibilisation de la peau.

Effets de l'exposition chronique

Expérience humaine: des essais pilotes prévisionnels sur des volontaires humains n'ont entraîné de la sensibilisation de la peau.

Cancérogénicité / mutagénicité

Données relatives à éthane-1,2-diol: l'ensemble des informations disponibles ne permet pas de conclure à aucune action cancérogène.

Données relatives à terphényle hydrogéné:

Aucun effet génétique n'a été relevé dans les essais normaux sur les cellules bactériennes et animales. Aucun effet génétique n'a été relevé dans les essais normaux sur les animaux entiers. Pas suffisant pour une classification.

Effets toxiques sur la reproduction

Données relatives à éthane-1,2-diol: un risque d'effet néfaste pour la fertilité n'est pas à craindre lorsque la valeur limite d'exposition (VLE) est respectée.

Données relatives à Hydrocarbures aromatiques hydrogénés:

Négatif-orale: rat: pas suffisant pour une classification.

12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité aquatique

Données relatives à éthane-1,2-diol:

Poissons: CL50 (96h) >100 mg/l *Leuciscus idus*.

Invertébrés aquatiques: CE50 (48h) > 100 ml/l, *Daphnia magna*.

Plantes aquatiques: CE50 (72h) > 100 mg/l, algues.

Microorganismes/effet sur la boue active: >1000 mg/l (DEV-L2). L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues actives.

Données relatives à Hydrocarbures aromatiques hydrogénés:

Poissons: aigüe LC50 (96h) >1.000 mg/l eau douce: Rainbow trout (*Oncorhynchus mykiss*). Aigüe LC50 (96h) >100 mg/l *Lepomis macrochirus* Bluegill. Aigüe LC50 (96h) >1.000 mg/l *Pimephales promelas* Fathead minnow. Invertébrés aquatiques: aigüe CE50

(48h) >1,34mg/l eau douce: Daphnie. Plantes aquatiques: aigüe CE50 (96h) *Selenastrum Capricornutum*. Micro-organismes vivant dans le sol: chronique NOEC (3h): 103 mg/l eau douce

Conclusion: toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. La CE50/CL50 est supérieure à la solubilité dans l'eau.

Ecotoxicité terrestre

Persistance et dégradabilité

Données relatives à éthane-1,2-diol:

Biodégradable. S'élimine bien par biodégradation.

Données relatives à Hydrocarbures aromatiques hydrogénés: non facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à éthane-1,2-diol:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à Hydrocarbures aromatiques hydrogénés: LogPow: 6,5; FBC:700-5.200; potentiel de bioaccumulation: élevé.

Mobilité dans le sol

Données relatives à éthane-1,2-diol:

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux: la substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Données relatives à Hydrocarbures aromatiques hydrogénés:

Coefficient de répartition sol/eau (KOC): 5.5

12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES (suite)

Autres effets néfastes

Résultats d'évaluation PBT et vPvB:

Données relatives à éthane-1,2-diol: le produit ne contient pas de substance satisfaisant aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant et très bioaccumulable).

Données relatives à Hydrocarbures aromatiques hydrogénés:

vP: Oui vB: Oui

13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Élimination, recyclage ou récupération de la substance ou des récipients**

Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs ou flacons vides peuvent retenir des restes de produit. Ne pas rejeter les déchets et les récipients qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables, par une entreprise autorisée par la collecte de ces déchets. La mise au rebut de ce produit devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités légales. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

En cas de fuite limitée, absorber ou retenir le fluide avec du sable, de la terre ou tout autre matériel disponible pour limiter la fuite.

Récupérer dans un récipient fermé et étiqueté afin de pouvoir procéder par la suite à une élimination en toute sécurité. En cas de fuite importante, transférer le fluide dans un récipient étiqueté et clos pour procéder à une élimination en toute sécurité. Traiter les restes comme les fuites limitées.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit doit être transporté conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

N° ONU : UN

15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**Tableau des maladies professionnelles (TMP) :**

Nomenclature des installations classées pour l'environnement (ICPE) :

Informations sur la réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

16 - AUTRES INFORMATIONS**FDS rédigé par**

Amélia Chauvin

Abréviations et acronymes utilisés dans la FDS

Documents de base et sources de données:

CLP: Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

Mention EUH: mention de danger spécifique CLP.

CPSE: concentration prédite sans effet.

RRN: Numéro d'enregistrement Reach.

NOEL: Concentration sans effets observables.

LC50: concentration létale médiane.

CE50: concentration efficace médiane.

DL50: dose létale médiane.

PEL: limite acceptable d'exposition.

ND : non disponible.

SO : sans objet.

Documents de base et sources de données

Dénégation de responsabilité

Les données contenues dans cette fiche de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Ces indications ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport contractuel. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observées.

Fin de la FDS